



FICHE PRODUIT

RÉSERVATION MAGNÉTIQUE RÉSAMAGRIS®

GROUPE

SNAAM

L'instinct de construction

RESAMAGRIS® est une réservation magnétique pour les empochements dans les voiles au droit des bandes d'appuis permettant la liaison dalle mur avec une rupture thermique.

Réservation magnétique pour les applications de rupture de ponts thermiques suivant les règles professionnelles « Conception et exécution dispositifs de traitement de ponts thermiques in situ » (DTPTiS), avec bandes d'appuis ponctuels du plancher sur le voile.

VUE DE DESSUS DU DISPOSITIF



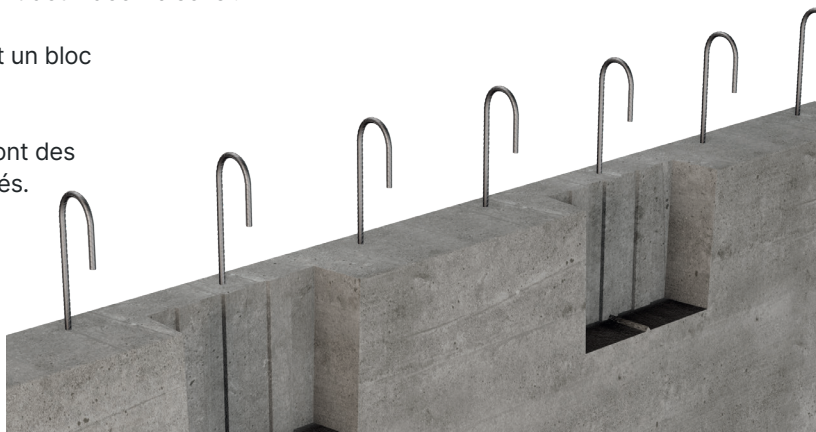
Cette solution consiste à mettre en place des blocs magnétiques RESAMAGRIS® dans le voile arasé en surface de dalle avec ou sans talonnette, afin de créer des réservations pour recevoir les bandes d'appui.

Les blocs magnétiques RESAMAGRIS® se déclinent en trois dimensions, afin de couvrir toutes les combinaisons de largeur de bandes d'appuis prévues par les Règles Professionnelles DTPTiS :

- Longueur de 350mm,
- Longueur de 400mm,
- Longueur de 500 mm.

Les réservations RESAMAGRIS® ont deux déclinaisons :

- RESAMAGRIS® simple est un bloc magnétique utilisé seul,
- RESAMAGRIS® doubles sont des blocs magnétiques juxtaposés.



S ARTICLE EN STOCK

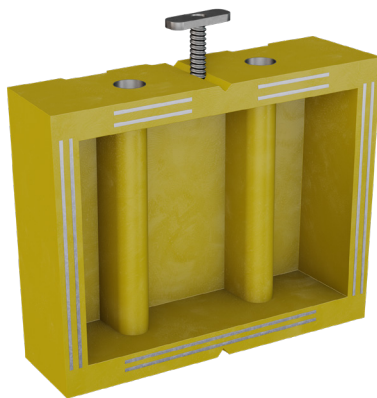


Les blocs magnétiques RÉSAMAGRIS® 40 et 50 peuvent être posés juxtaposés avec les blocs magnétiques RÉSAMAGRIS® 35 et 40 afin d'obtenir des réservations de 75, 80, 85 ou 90 cm :

- Hauteur 300 mm.
- Épaisseur 110 mm.

AVANTAGES

- Indentations conformes à l'EUROCODE2 sur la face arrière,
- Deux tubes inox traversants permettent de mettre en place des broches verticales de liaison,
- Solution valable en situation non sismique et sismique,
- Fruit pour un démoulage facilité,
- Forte puissance d'aimantation.



	Longueur (mm)
RESAMAGRIS 35 S	-
RESAMAGRIS 40 S	40
RESAMAGRIS 50 S	50
RESAMAGRIS 40 + 35	75
RESAMAGRIS 40 + 40	80
RESAMAGRIS 50 + 35	85
RESAMAGRIS 50 + 40	90

TYPE DE SUPPORT

La pose des banches peut être du type support fixe ou support mobile :

- En support fixe, pose de la première peau en position définitive, sur le plancher du côté à reprendre, avec stabilisation des banches par lests ou ancrages dans le plancher,
- En support mobile, utilisation de banches compas, avec pose de la première peau en position définitive, sur la passerelle à l'aplomb extérieur du voile.

ÉTAPES DE POSES

- **PHASE 1 :** Tracer les entraxes verticaux des bandes d'appui sur le bord supérieur de la banche. En complément, tracer le niveau de la sous-face du plancher et/ou le niveau du dessus du bloc magnétique.
- **PHASE 2 :** Poser les blocs magnétiques suivant les traits de niveau tracés sur la banche.
- **PHASE 3 :** Dans le cas de liaison sans broche, mettre un bouchon TA32 pour obturer la partie basse des tubes traversants.

Dans le cas d'une liaison avec broches, mettre un bouchon TA32 ou BE32 préalablement percé au diamètre de la broche pour obturer la partie basse des tubes traversants (ou tout autre dispositif équivalent). Mettre en place les broches.

- **PHASE 4 :** Mettre en place les armatures de chaînage et les treillis dans le voile, selon les prescriptions du BET.
- **PHASE 5 :** Fermer les banches.
- **PHASE 6 :** Bétonner le voile, mettre en place les aciers en attente pour le voile supérieur.
- **PHASE 7 :** Décoffrer les banches.
- **PHASE 8 :** Coffrer le plancher et ferrailer la dalle, les bandes d'appui et la rive de dalle selon les prescriptions du BET.
- **PHASE 9 :** Poser les bandes d'isolant LINEARIS® et les capots PVC (si besoin) entre les bandes d'appui.
- **PHASE 10 :** Bétonner la dalle.



- **Lorsque les broches sont croisées en partie haute, les crosses doivent être coupées pour retirer le bloc magnétique.**
- **Il convient alors de remplacer les crosses par des protections d'extrémité.**





PRÉVENTION DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS MAGNÉTIQUES

Les produits magnétiques standards ou spéciaux sont fréquemment posés en hauteur.

Ces produits peuvent avoir une masse pouvant atteindre plusieurs kgs.

En cas de risque de chute de ces produits ou des éléments pour lesquels ils ont contribué au bon positionnement, il est de la responsabilité totale et exclusive du metteur en œuvre de mettre en place préventivement et systématiquement, tout moyen anti-chute et / ou anti-choc, afin d'éviter tout risque d'accident pendant les différentes phases d'utilisation des produits ; qu'il s'agisse des conditions normales ou de conditions exceptionnelles d'emploi.

Nous rappelons que la puissance magnétique réelle (respectivement à l'arrachement et au glissement) d'un bloc magnétique, dépend de nombreux paramètres tels que :

- Épaisseur de la tôle support,
- État de surface de cette tôle (plane, bosselée, présence de salissures ou de grattons de soudure...),
- Qualité de l'acier (la présence partielle ou totale d'inox peut réduire, voire supprimer totalement la capacité d'aimantation),
- Présence de démoulant sur les banches,
- Présence ou non de la tôle support sur l'intégralité des aimants,
- État de propreté de la semelle magnétique,
- Effets de la vibration du béton.

Les blocs magnétiques que nous fournissons ne constituent en aucun cas un moyen de levage.

L'utilisation du marteau et de tout outil à choc est absolument interdite lors des opérations de pose, réglage et récupération de ces pièces. Utiliser des clés spécifiques ou bras de levier progressifs.

Les chocs de toutes origines sur les banches peuvent, du fait de l'onde de choc, créer un espace pendant un temps très bref, entre l'aimant et le support métallique, et provoquer la chute instantanée du bloc magnétique et éventuellement de l'élément qu'il aidait à positionner.

La durée de vie de ces produits est limitée par la qualité des procédures internes au chantier concernant leur mise en œuvre, leur entretien (nettoyage des faces magnétiques) et leur stockage (de préférence sur tôle d'acier parfaitement plane, propre et légèrement huilée).

Toute déformation, dégradation visible du produit, ou constat par l'utilisateur de perte de puissance, fissures ou casse d'éléments constitutifs dégradant l'utilisation par rapport à un produit identique neuf doit impérativement amener à retirer celui-ci du lieu de mise en œuvre et à l'éliminer.